



avoir un enfant avant naturalisation

Par **maroti**, le **03/11/2019** à **09:29**

bonjour

quelle est la probabilité que mon enfant obtienne avec moi la nationalité par naturalisation?
serait-il préférable de ne pas avoir un enfant avant la décision de naturalisation?

Par **Visiteur**, le **03/11/2019** à **10:29**

Bonjour

Mariage, enfant, je vous invite à lire ceci pour info.

<https://www.senat.fr/lc/lc108/lc1080.html>

Par **youris**, le **03/11/2019** à **10:45**

bonjour,

ce n'est pas une question de probabilités mais de loi:

le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3068> indique:

L'enfant mineur devient français lorsque l'un de ses parents devient Français si les 2 conditions suivantes sont remplies :

L'enfant réside habituellement avec ce parent (ou alternativement en cas de divorce ou de séparation).

Le nom de l'enfant figure dans le décret de [naturalisation](#) ou la déclaration du parent.

Si l'enfant mineur est resté étranger bien que l'un de ses parents soit devenu Français, il est possible de demander sa naturalisation.

L'enfant doit toutefois résider en France avec ce parent depuis au moins 5 ans à la date de la

demande.

Si le parent devient français alors que son enfant est déjà majeur, cela n'a pas de conséquence sur la nationalité de l'enfant.

salutations